



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question écrite n° 107646

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les difficultés rencontrées par les bénévoles en recherche d'emploi. L'Assemblée nationale se prépare à débattre, le 10 mai 2011, d'un texte visant à mieux encadrer et à faciliter l'activité des sapeurs-pompiers volontaires. Les travaux préliminaires ont mis en lumière la fragilité de la conciliation entre activité professionnelle et engagement volontaire. Comme le révèle une étude menée par le centre d'étude de l'emploi en partenariat avec les universités de Cergy-Pontoise, de Paris-est, du Mans et d'Évry, ces difficultés concernent l'ensemble des bénévoles. Cette étude, réalisée entre avril et juillet 2010, montre que le bénévolat constitue un obstacle pour l'accès à l'emploi. Ainsi, pour un poste de développeur informatique, à expérience professionnelle égale, les candidats qui n'ont pas d'engagement bénévole ont obtenu un entretien d'embauche dans 25 % des cas tandis que les candidats engagés dans le bénévolat n'ont obtenu un entretien que dans 17 % des cas. Les recruteurs craignent en effet que cette activité n'empiète sur le temps de travail de l'employé et nuise, à terme, à l'entreprise. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'il entend adopter pour faciliter l'accès à l'emploi des bénévoles et pour mieux encadrer les rapports entre activité professionnelle et bénévolat.

Texte de la réponse

Conduite en 2010 afin de procéder à un état des lieux avant l'année européenne du bénévolat et du volontariat de 2011, l'étude à laquelle il est fait référence conclut que l'expérience bénévole n'est pas toujours valorisée. C'est un constat récurrent auquel une des mesures retenues par le Premier ministre à l'issue de la Conférence nationale de la vie associative du 17 décembre 2009 entend apporter une réponse. Il s'agit de la création d'un portefeuille de compétences mettant en valeur l'intérêt des associations comme lieux d'acquisition de compétences pour leurs bénévoles réguliers. Élaboré par un groupe inter-associatif piloté par le ministère chargé de la vie associative, cet outil est en cours de finalisation. Il regroupe un ensemble de compétences transversales mises en oeuvre à travers une expérience de bénévolat et susceptibles d'intéresser des recruteurs. Ce portefeuille doit aider les candidats à présenter leur expérience de bénévolat par rapport à ce que recherchent les employeurs et à valoriser leurs compétences sur un curriculum vitae. Il doit également faire évoluer la perception du bénévolat dans la société, notamment auprès des recruteurs qui seront associés à son élaboration. La réalisation de ce portefeuille s'inscrit dans le contexte de l'année européenne du bénévolat et du volontariat dont un des quatre objectifs est l'amélioration de la reconnaissance et de la valorisation du bénévolat. À cette occasion et dans le cadre de la mise en oeuvre du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse, le ministère apporte son soutien aux initiatives de plusieurs associations (dont certaines sont parties prenantes à l'enquête) et qui ont engagé des réflexions sur la valorisation des compétences des bénévoles, proposent des formations pour les accompagner et prévoient des actions d'information et de sensibilisation des employeurs.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107646

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4742

Réponse publiée le : 11 octobre 2011, page 10831